

SIAEPA du Crevon

L'essentiel de l'année 2020 – Service Assainissement Collectif

Territoire desservi

18
communes
4 059
abonnés

Le SIAEPA du CREVON, créé au 1^{er} janvier 2014, est issu de la fusion des trois (3) Collectivités suivantes : le SIA de la région de CATENAY, le SIAEPA de la région de PREAUX et le SIAEPAC de la région de LA FARIBOLE.

La compétence « assainissement collectif » sur le territoire du SIAEPA du Crevon concerne 18 communes : Blainville-Crevon, Bois-d'Ennebourg, Bois-l'Evêque, Boissay, Catenay, Ernemont-sur-Buchy, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye, Pierreval, Préaux, Ry, Saint-Aignan-sur-Ry, Saint-Denis-le-Thiboult, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-Germain-des-Essourts et Servaville-Salmonville.

Au 31/12/2020, les différents services d'assainissement collectif desservent 4 059 abonnés.

Patrimoine du service

116 km de
réseau
7 STEP

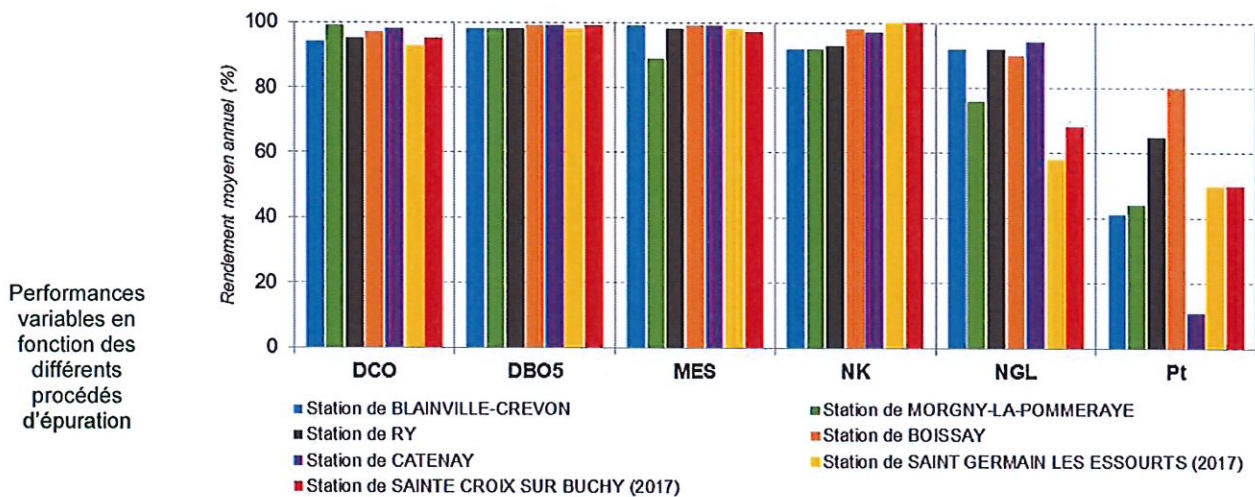
Le service public d'assainissement collectif permet la collecte et la dépollution des eaux usées produites grâce à un réseau de collecte total de 116 013 mètres linéaires et 58 postes de relèvement.

Les différents services gèrent 7 ouvrages d'épuration capables de traiter la pollution de 8 690 Equivalents-habitants au total, ces stations sont : la STEP de Morgny-la-Pommeraye (2 500 EH), la STEP de Blainville-Crevon (1 500 EH), la STEP de Ry (2 500 EH), la STEP de Boissay (1 000 EH), la STEP de Ste-Croix-sur-Buchy (320 EH), la STEP de St-Germain-des-Essourts (220 EH) et la STEP de Catenay (650 EH).

En 2020, le volume total facturé aux abonnés est de 363 289 m³.

Performances de l'épuration

Rendements épuratoires des stations d'épuration :



Ancien SIAEPA de la région de Préaux :

Les systèmes d'assainissement collectif (2 STEP) ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- Matières organiques DCO : 48% à 94% et DBO5 : -56% à 98%
- Matières en suspension (MES) : -18% à 99%

Les boues produites (30.019 TMS/an) dans les stations sont valorisées par épandage agricole.

L'évacuation des boues est conforme à la réglementation.

Ancien SIAEPAC de la région de La Faribole :

Le système d'assainissement collectif (1 STEP) a permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- Matières organiques DCO : 95% et DBO5 : 98%
- Matières en suspension (MES) : 98%
- Azote : 93%

Les boues produites (22.549 tMS) dans les stations sont valorisées par **épandage agricole**.

L'évacuation des boues est conforme à la réglementation.

Ancien SIA de la région de Catenay :

Les systèmes d'assainissement collectif (2 STEP) ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

- Matières organiques DCO : 97% à 98% et DBO5 : 99%
- Matières en suspension (MES) : 99%
- Azote : 97% à 98%

Les boues produites (15.269 tMS) dans les stations sont valorisées par **épandage agricole**.

L'évacuation des boues est conforme à la réglementation.

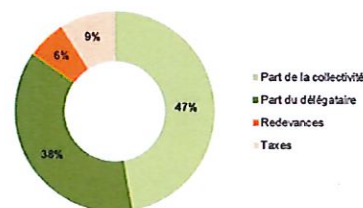
Prix de l'assainissement collectif

Ancien SIAEPA de la région de Préaux :

Au 1^{er} janvier 2021, la part de l'assainissement collectif représente **360,81 € TTC (y compris redevances) pour une facture d'eau de 120 m³, soit 3,01 €/m³.**

Au 1^{er} janvier 2021, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'assainissement) d'une facture-type de 120 m³ représente **545,63 € TTC (y compris les redevances), soit 4,55 €/m³.**

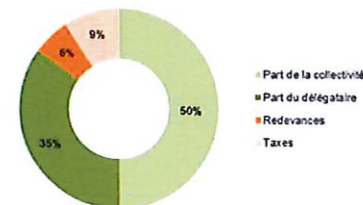
Service Public de l'Assainissement collectif

Ancien SIAEPAC de la région de La Faribole :

Au 1^{er} janvier 2021, la part de l'assainissement collectif représente **373,34 € TTC (y compris redevances) pour une facture d'eau de 120 m³, soit 3,11 €/m³.**

Au 1^{er} janvier 2021, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'assainissement) d'une facture-type de 120 m³ représente **580,57 € TTC (y compris les redevances), soit 4,84 €/m³.**

Service Public de l'Assainissement collectif



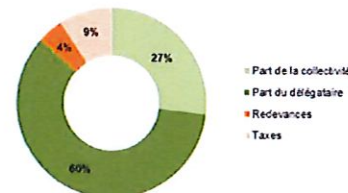
360,81 € TTC
à
514,66 € TTC
pour 120 m³

Ancien SIAEP de la région de Catenay :

Au 1^{er} janvier 2021, la part de l'assainissement collectif représente **514,66 € TTC (y compris redevances) pour une facture d'eau de 120 m³, soit 4,29 €/m³.**

Au 1^{er} janvier 2021, le prix global (comprenant le prix des services d'eau potable et d'assainissement) d'une facture-type de 120 m³ représente **712,81 € TTC (y compris les redevances), soit 5,94 €/m³.**

Service Public de l'Assainissement collectif



Le prix de l'eau rémunère l'ensemble des services qui garantissent sa qualité depuis son prélèvement à son retour au milieu naturel après assainissement.

Ce prix comprend une part fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation qui sont ensuite partagées entre la Collectivité pour les investissements et l'exploitant/concessionnaire pour l'entretien et le fonctionnement. S'y ajoutent des taxes et redevances du ressort de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.